

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 02 juillet 2021 – 18h00

Délibération n°2021/67

Date de convocation : 24 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Camières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Marezt

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt et un, le 02 juillet à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Marezt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (54 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, HAPPE Laurent (S), LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

**Membres absents (10) :**

MACAREZ Jean-Félix, SOUPLY Paul, LOIGNON Laurent, LEDUC Brigitte, PELLETIER Gilles, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, BASQUIN Etienne, GOURAUD Francis

**Membres ayant donné procuration (10) :**

PORTIER Carole à WAXIN Vincent, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, GOURMEZ Nicole à MARECHALLE Didier, COLLIN Denis à BALÉDENT Matthieu, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, LEONARD Julien à MERIAUX Christelle, GERARD Pascal à JUMEAUX Stéphane, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2021/67 :      **Portant autorisation de cession de terrains sis ZAC Vallée d'Hérie à Caudry au profit de la SCI NAVIMI****

Monsieur le Vice-Président expose :

Depuis la création de la ZAC Vallée d'Hérie, la CA2C accorde des occupations du domaine public à des entreprises de moto-école afin qu'il y soit dispensé des cours de conduite de moto et de conduite de remorque sur la rue d'Inchy.

Aussi, considérant un démarrage de travaux de terrassements imminent sur les parcelles en bordure de voiries, il y a donc eu lieu de mettre fin à ces conventions d'occupation de cette rue. Trois auto-écoles ont donc dû trouver une solution de repli. Le bout de la rue de Troisvilles, sis zone industrielle de Caudry historiquement affecté à cet usage, avant la construction de la ZAC, a donc été proposée par la CA2C. Malheureusement cette voie sans issue longue d'une centaine de mètres est difficilement praticable par les motards puisque régulièrement parsemée de cailloux du au stationnement des poids lourds sur les accotements.

L'une des auto-écoles, s'est donc portée acquéreur de terrains afin d'y aménager sa propre piste. En effet, Monsieur Victorien Lenoir, président de la SAS INNOV PERMIS, installée à Caudry, a formulé le souhait de faire l'acquisition d'une surface de 3769m<sup>2</sup> dans la ZAC Vallée d'Hérie de Caudry afin d'y aménager deux pistes utiles à la dispense de cours de conduite de motos et de manœuvres remorques.

Monsieur Lenoir, par l'intermédiaire de la SCI NAVIMI, souhaite acquérir les parcelles A 942-943-944-945 et 946 au prix de 6€/m<sup>2</sup> soit une transaction d'un montant de 22 614 €.

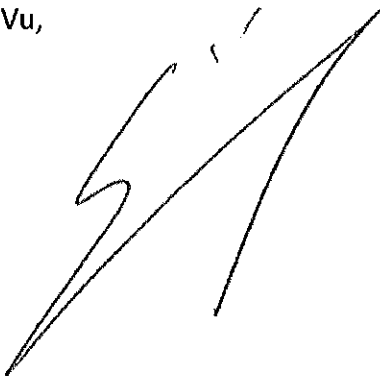
**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **De bien vouloir accepter la proposition de la SCI NAVIMI en autorisant la vente de ces terrains d'une superficie de 3769 m<sup>2</sup> au prix de 22 614€.**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette transaction.**

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 05 juillet 2021 et de la publication le  
05 juillet 2021

Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 05 juillet 2021

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.